

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2024 à 20h30

### Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

#### Patrimoine

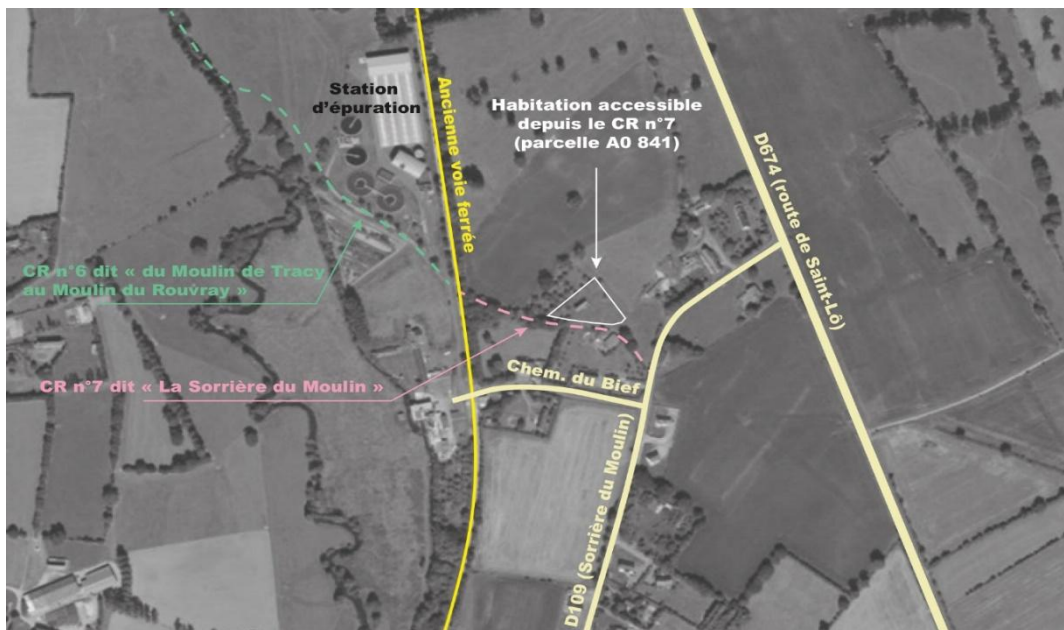
#### 16. Ouverture d'une enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement partiel du chemin rural n°7 dénommé La Sorrière du Moulin

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune de VIRE NORMANDIE est propriétaire du chemin rural n°7 dit « de la Sorrière du Moulin » d'une longueur d'environ 185 m pour une emprise d'environ 1 145 m<sup>2</sup>.

Depuis l'actuelle Départementale 109 dit « La Sorrière du Moulin », ce chemin offrit longtemps une continuité avec le chemin rural n°6 dit « du Moulin de Tracy au Moulin du Rouvray » situé sur la commune de La Graverie. Une continuité qui disparut par la suite avec la construction de la voie ferrée reliant Caen et Vire à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, transformée aujourd'hui en voie verte entre la Graverie et Vire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024  
Publication : 20/12/2024

Délibération n°2024/12/16/16 du 16 décembre 2024 à 20h30

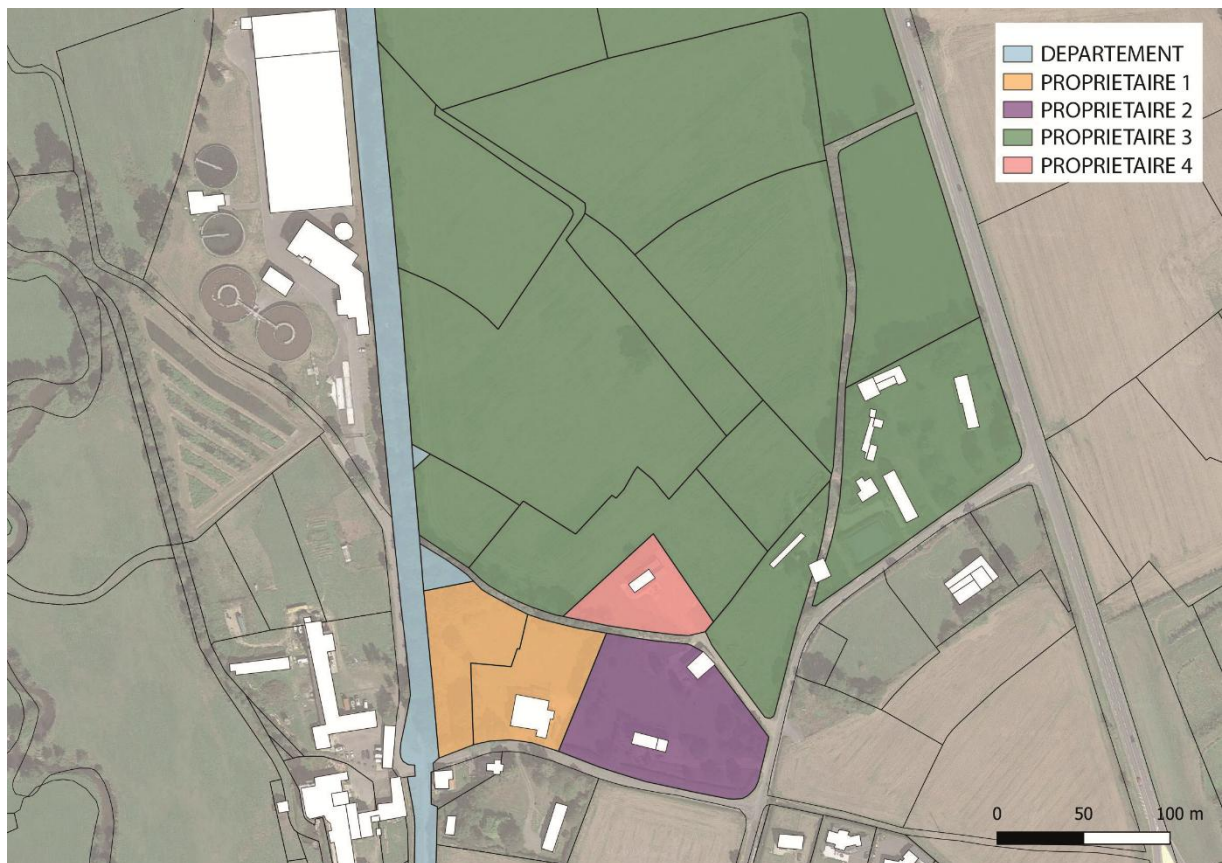


Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Au vu du faible intérêt du CR n°7 dit « de la Sorrière du Moulin », ce dernier n'a jamais fait l'objet d'un classement dans le domaine public et appartient aujourd'hui au domaine privé de la commune en qualité de chemin rural. Notons qu'il n'est pas non plus – pour les mêmes raisons – identifié au titre des itinéraires de promenade et de randonnée dans le PDIPR du Calvados (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

A ce jour, et de longue date, le chemin n'est plus entretenu par les services de la commune, sa fréquentation par le public est quasi-nulle et sa matérialité a aujourd'hui quasiment disparu.

Il apparaît en outre que ce chemin n'est plus utilisé aujourd'hui que par les propriétaires de la parcelle A0 841, les propriétaires des parcelles voisines utilisant d'autres voies d'accès comme l'illustre la cartographie ci-dessous.



Aussi, les propriétaires de ladite parcelle A0 841 ont-ils manifesté le souhait d'acquérir une partie du chemin dans un courrier adressé à la commune le 28 février 2019. Cette démarche avait été engagée parallèlement au dépôt d'un permis de construire accordé en 2020 pour l'extension d'un bâtiment existant et sa transformation en habitation. Le projet est aujourd'hui sorti de terre et les propriétaires ont emménagé dans leur habitation en 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/12/16/16 du 16 décembre 2024 à 20h30



VU l'arrêté d'ouverture d'enquête publique du 24 février 2020 relatif à l'aliénation du chemin rural n°7 et l'arrêté de fermeture de cette même enquête en date du 23 mars 2020 pris en raison des mesures de confinement décrétées le 16 mars 2020,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 25 Novembre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 04 Décembre 2024,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'autoriser Madame le Maire à relancer la procédure d'aliénation du chemin rural n°7 dit « de la Sorrière du Moulin » conformément à l'article L.161-10 du code rural et de la pêche maritime et, pour ce faire, à relancer la procédure d'enquête publique correspondante.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	9
Vote Pour	42	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024  
Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/12/16/16 du 16 décembre 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents : 05

Le 16 Décembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 10 Décembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 10 Décembre 2024.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques COURTEILLE
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LAURENT Fabrice	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception en date du 16/12/2024

014-200060176-20241220-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

Délibération n°2024/12/16/16 du 16 décembre 2024 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Eric DUMONT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024  
Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/12/16/16 du 16 décembre 2024 à 20h30